

DOSSIER DE CANDIDATURE

AUX ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

**DEJEPS - SPÉCIALITÉ « PERFECTIONNEMENT SPORTIF » MENTION « SPORTS EQUESTRES »
GLOBAL TRAINER**

SESSION 2025/2026

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente (page 2)

Identification du candidat :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / ____ à N° département : __

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :@.....

Nationalité :

Situation de famille : ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ divorcé(e) ou séparé(e) ☐ veuf(ve)
☐ pacsé(e) ☐ en concubinage

N° d'assuré social :

sous le régime : ☐ général ☐ agricole ☐ autre :

Numéro identifiant France Travail : Zone géographique (ville et région) :

Etes-vous référencé comme sportif de Haut niveau ☐ Oui ☐ Non

Si oui dans quelle discipline : (Joindre un justificatif)

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- ☐ avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- ☐ que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- ☐ solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « sport équestres » GLOBAL TRAINER

☐ Formation continue ☐ Formation en apprentissage

Fait le : ____

Signature du (de la) candidat(e) :

À : _____

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection: elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Paraphe :

TEP, SÉLECTION COMPLÉMENTAIRE ET POSITIONNEMENT DEJEPS - SPÉCIALITÉ « PERFECTIONNEMENT SPORTIF » MENTION « SPORTS EQUESTRES » GLOBAL TRAINER

▪ **Prérequis :**

- ☐ Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- ☐ Disposer d'un cheval (ou de 2 chevaux), 6 ans minimum, pour les TEP techniques (CSO et Dressage)
Le cheval du support choisi, présenté et validé lors des tests de sélection, est obligatoire durant le 1^{er} module de la formation et pour le rattrapage de l'épreuve technique.
- ☐ Avoir des capacités minimums à s'exprimer en anglais (capacités évaluées lors des épreuves de sélection complémentaire)

▪ **Profil du (de la) candidat (e) :**

Résultats en compétition, niveau minimum requis →

Dressage Am3 préliminaire ou CSO Am 2 GP ou CCE Am 2 ou Hunter : Am2

Les résultats des 5 dernières années en compétition seront pris en compte.

▪ **Dates : TEP, sélection complémentaire et positionnement**

- ☐ **7, 8 et 9 juillet 2025**

Les dates des tests vous seront confirmées dans une convocation si votre dossier de candidature est retenu.

▪ **Frais d'inscription aux tests de sélection : 265.00 € TTC**

- **100 € TTC** pour les candidats devant présenter les **TEP Techniques et pédagogique, et**
- **165 €** pour la **sélection et le positionnement** préalable à l'entrée en formation DEJEPS

Votre chèque ne sera encaissé que le 1^{er} jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

+ pension du(des) cheval(chevaux) 19,50 €* TTC/jour/cheval (paille, supplément de 5,60€/jour pour les copeaux)

La pension du cheval sera calculée en fonction du nombre de jours réellement occupés et sera à régler le jour de votre départ du site.

▪ **Restauration et hébergement :**

Restauration possible à l'IFCE - site de Saumur (self)

Pas d'hébergement sur place

Le dossier de candidature est à retourner **COMPLET AU PLUS TARD LE 6 juin 2025** par courrier à :

IFCE - Site de Saumur
à l'attention de Nathalie Guérin
170 avenue du Cadre noir
49400 Saumur

Nathalie.guerin@ifce.fr / 02 41 53 50 57

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER DE

CANDIDATURE

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- ☐ Le dossier de renseignements complet
- ☐ La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- ☐ Pour les diplômés, la photocopie des diplômes d'enseignement déjà obtenus précisés dans le dossier de renseignements ou attestation de formation pour les BPJEPS en cours
- ☐ Pour les diplômés BPJEPS, l'attestation justifiant des résultats sportifs délivrée par la DTN **et** une attestation justifiant de 300 heures d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres : ces 2 attestations permettent des éventuelles équivalences des TEP ou de certaines UC
- ☐ Les justificatifs des TEP déjà acquis
- ☐ Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique des sports équestres (annexe 5)
- ☐ Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- ☐ Les résultats en compétition amateur des 5 dernières années
- ☐ Un **Relevé d'Identité Bancaire**
- ☐ Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- ☐ Une **attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- ☐ Une **photo d'identité** récente de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé)
- ☐ Le **chèque daté et signé**, libellé à l'ordre de Régisseur de recettes de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- ☐ Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- ☐ Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- ☐ Une photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS) ou PSC ou BNS
- ☐ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRAJES de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
- ☐ La fiche de **réservation de box** pour les tests de sélection

Cadre réservé à l'administration

Réception: __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais :

- ☐ Oui
- ☐ Non

Observations :

DOSSIER DE RENSEIGNEMENT

Organisme de formation : Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
Lieu de formation : Site de Saumur, 170 avenue du Cadre noir 49400 SAUMUR
Formation : DEJEPS - GLOBAL TRAINER
Spécialité : Perfectionnement sportif
Mention(s) : sports équestres

A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (*joindre les justificatifs*) :

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRAJES DE :
UC 1		
UC 2		
UC 3		
UC 4		

B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (DESJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs) :

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
UC 1			
UC 2			
UC 3			
UC 4			

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (*cocher ou compléter la case correspondante*)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS (*cocher ou compléter la case correspondante*)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT (cocher ou compléter la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAA T	BEES 1 (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD
Autres (préciser)									

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher ou compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

FINANCEMENT ENVISAGÉ

(cocher et compléter la case correspondante)

OCAPIAT	VIVEA	France Travail	AGEFICE	Financement personnel	AUTRES (préciser)

En situation de handicap, des adaptations sont possibles dès les tests d'entrée en formation et tout au long du cursus de formation.

Êtes-vous en situation de handicap ou présentez-vous des difficultés (ex : dyslexie, troubles moteurs, troubles psychologiques, maladies invalidantes, maladies chroniques ...) qui nécessiteraient une adaptation de votre formation ?

☐ OUI ☐ NON

Pour adapter votre plan individuel de formation au mieux, vous serez contacté par le référent handicap.

AIDE AU FINANCEMENT

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. **Les droits ne sont pas systématiques.**
Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à France Travail et de demander à rencontrer un Conseiller.

Les demandeurs d'emploi peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par France Travail (**AFC, AIF,**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame *

- **Salariés**

Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation.

Les salariés peuvent :

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame *
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

- **Chef d'entreprise du secteur agricole**

Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fonds d'assurance formation VIVEA (crédit 3000€/an, crédit d'impôt, aide au remplacement)

- **Chef d'entreprise d'autres secteurs ou travailleur indépendant**

Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par votre fonds d'assurance formation

- **Personne en situation de handicap :**

La personne en situation de handicap peut :

- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH.
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame *

Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet

**pour des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur*

AIDE AUX FINANCEMENTS

De nombreux dispositifs sont mobilisables dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Selon son statut, la personne bénéficie de droits et d'un accès à certains dispositifs de financement de la formation dans la perspective d'une évolution professionnelle, du développement des compétences, d'une reconversion professionnelle (...). Les droits ne sont pas systématiques.

	CPF 	France Travail 	CAP Emploi 	VIVEA 	Fonds d'Assurances Formation (FAFCEA, AGEFICE, FIPL...)   	Dispositif SESAME (uniquement pour les jeunes de moins de 26 ans, pour une formation d'éducateur sportif ou d'animateur)	Conseil régionaux (chaque région a son propre programme)	TRANSITIONS PRO 	OPO (OCAPIAT, OPOCO 2i...)  	Entreprise du salarié	AGEFIPH 	FONDACTIONS
Demandeur d'emploi	X	X AFC, AIF, Programme de formation du Conseil régional				X	X	X				Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet. Prendre contact directement avec ces fondations.
Salarié	X					X		X (dans le but de changer de profession)	X (se rapprocher de l'employeur)	X Accompagnement à l'effort de formation		
Chef d'entreprise agricole non salarié, aide familial ou conjoint collaborateur	X			X Crédit de 3000 € / an pour se former, Crédit d'impôts, Aide au remplacement								
Chef d'entreprise non salarié ou ravaillleur indépendant	X				X							
Personne en situation de handicap	X		X	X	X	X	X	X	X (se rapprocher de l'employeur)	X	X	

AFC : Action de formation conventionnée par Pôle emploi
AGEFICE : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services
AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AIF : Aide individuelle à la formation
CPF : Compte personnel de formation
FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale
FIPL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux
OCAPIAT : Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires
OPOCO 2i : Opérateur de compétences – Inter-industriel
VIVEA : Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles

ANNEXE 1 : LE DEROULEMENT DES EPREUVES

 **Lors de votre arrivée à l'IFCE- site de Saumur, et pour des raisons de sécurité, une pièce d'identité vous sera demandée.**

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

L'entrée en formation d'un candidat du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément à l'arrêté du 27 mai 2024 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2018 modifié portant création de la mention « sports équestres » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/i8lsOwCF7V2hz7H_S8UYRy-rbs8s5QazxPmrjJQFplo=/JOE_TEXTE

I.1 – Les TEP « techniques » DRESSAGE et CSO :

Les 2 tests sont obligatoires pour tous les candidats n'ayant pas d'équivalences de TEP.

Test A1 « Test technique de dressage » : cheval personnel

Modalités d'épreuve :

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix (ou de niveau équivalent)

Tenue et Harnachement conforme au règlement de Dressage en vigueur au moment du passage du test.

Rectangle 60x20m. La reprise peut être dictée.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Test A2 « Test technique de CSO » : cheval personnel

Modalités d'épreuve :

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 2 (ou de niveau équivalent).

Normes techniques : Cotes : 1,05 m à 1,10 m

Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

I.2 – Test B : Le TEP « pédagogique » : cheval école

Modalités d'épreuve : Conduite d'une séance d'apprentissage du travail sur le plat, sujet défini par le jury, dans le support choisi, pour 3 cavaliers de niveau de galop 5 ou plus, suivi d'un entretien.

Support : Dressage, CSO, CCE, Hunter

Durée : 20mn maximum de séance et 10mn maximum d'entretien

Présence obligatoire de tous les candidats, avec chevaux école. Les candidats titulaires du BPJEPS ou dispensés des TEP devront être présents comme support pédagogique.

II - La sélection complémentaire :

La sélection est accessible uniquement pour les candidats ayant validé l'intégralité des TEP.
Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

Epreuve de spécialité technique équestre : cheval personnel

- **Épreuve de spécialité – technique équestre : CCE**

Modalités d'épreuve : Travail commenté avec cavalerie personnelle, enchainement d'obstacles sur le cross niveau Am2 + possibilité d'exercices supplémentaires selon demande du jury
(durée séance + entretien : 1 heure max.)

OU

- **Épreuve de spécialité – technique équestre : CSO**

Modalités d'épreuve : Travail commenté avec cavalerie personnelle, enchainement d'un parcours niveau minimum Am 2 GP + possibilité d'exercices supplémentaires selon demande du jury
(durée séance + entretien : 1 heure max.)

OU

- **Épreuve de spécialité – technique équestre : Hunter**

Modalités d'épreuve : Travail commenté avec cavalerie personnelle, enchainement d'un parcours niveau minimum Am 2 + possibilité d'exercices supplémentaires selon demande du jury
(durée séance + entretien : 1 heure max.)

OU

- **Épreuve de spécialité – technique équestre : DRESSAGE**

Modalités d'épreuve : Travail commenté avec cavalerie personnelle, déroulement reprise Am 3 préliminaire + possibilité de mouvements supplémentaires selon demande du jury
(durée séance + entretien : 1 heure max.)

Epreuve de QCM :

Modalités d'épreuve : QCM portant sur les connaissances générales et spécifiques liées aux activités équestres et la maîtrise de l'anglais
(durée : 30mn max.)

Epreuve d'entretien professionnel :

Modalités d'épreuve : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet **le mode de financement** envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise.
(durée : 20 mn)

Mode de sélection :

- Cas éliminatoire : non validation des TEP (note < 18/30)
- Pour les épreuves avec le cheval personnel inclus dans la formation : note suspensive ≤ à 10/20 (constat d'un cheval inadapté : possibilité de se présenter avec un autre cheval dans un délai de 15 jours maxi).

Nombre de candidats sélectionnés par formation : 10 places maximum (tous supports)

III - Le positionnement :

Le positionnement aura lieu en même temps que les épreuves de sélection complémentaire.

Selon l'arrêté : « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».

ANNEXE 2 : DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

En annexe III de l' Arrêté du 27 mai 2024 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2018 modifié portant création de la mention « sports équestres » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », vous trouverez les tableaux récapitulatifs des dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation et des exigences préalables à la mise en situation professionnelle ainsi que des équivalences d'unités capitalisables (uc) avec le diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif", mention "sports équestres".

Il convient de se reporter aux tableaux figurant dans les annexes III-A à III- E qui diffèrent selon les cas.

La liste des équivalences est disponible sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/i8lsOwCF7V2hz7H_S8UYRy-rbs8s5QazxPmrjJQFplo=/IOE_TEXTE

Les titulaires d'un BPJEPS activités équestres ou équitation souhaitant faire valoir leurs performances en compétition pour la dispense du test technique A et B et/ou pédagogique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « sports équestres », devront fournir :

- **une attestation du directeur technique national de l'équitation (DTN)***

ET

- **une attestation justifiant de 300 heures d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres**

*Cette attestation sera rédigée suite à une demande faite directement auprès de la FFE : formation@ffe.com

ANNEXE 3 : CERTIFICAT MEDICAL



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



CERTIFICAT MEDICAL (à joindre au dossier d'inscription)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et inscription au diplôme mentionné ci-dessous.

Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35 et A212-36 du code du sport).

DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif", mention "sports équestres".

(Arrêté du 21/09/2018 modifié portant création de la mention "sports équestres" du DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif").

Je soussigné (e),,
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM

Prénom

Né (e) le

à

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement des sports équestres.

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en main-propre à l'intéressé(e).

A, le

Cachet du médecin

Signature du médecin

ANNEXE 4

RESERVATION DE BOX

Nom :

Prénom :

Adresse de facturation :

*La facturation du box sera faite obligatoirement **au nom du stagiaire** afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.*

Date d'arrivée du cheval : __ / __ / __

Date de départ du cheval : __ / __ / __

Discipline :

Cheval:

NOM DU CHEVAL : **N° SIRE :** (7 chiffres + 1 lettre)

Adresse de provenance du cheval :

☐ Paille ☐ Copeaux (supplément de 5,60€/jour)

Sexe : M ☐ - F ☐ - H ☐

Avis vétérinaire : Cette réservation doit être obligatoirement accompagnée d'une photocopie des vaccinations (Grippe/Tétanos) et du signalement du cheval,
La vaccination Rhino sera obligatoire lors de l'entrée en formation.

Propriétaire :

Nom, Prénom :

Adresse :

Portable : E-mail :

Lors de votre arrivée sur le site, il vous sera indiqué à l'accueil « guérite » le numéro de box de votre (de vos) cheval (chevaux).

Pour des raisons de sécurité **une pièce d'identité vous sera demandée**, une carte provisoire d'accès vous sera remise.

Très important :

Nous vous demandons de respecter le nombre de chevaux que vous avez déclaré lors de votre inscription.
Tout cheval supplémentaire non prévu lors de l'inscription ne pourra pas être accueilli sur le site.
Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.
Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement. Nous vous remercions de votre compréhension.

Date et signature